



CAHIER DES CHARGES

Fonctionnement et modalités de soutien financier pour les cohortes SESAME

Le dispositif SÉSAME a pour objectif d'accompagner des jeunes de 16 à 25 ans, vers une formation d'éducateur sportif ou d'animateur, et vers leur insertion professionnelle. Cet accompagnement peut être individuel ou collectif.

La cohorte permet de rassembler des jeunes au profil SESAME en offrant des solutions différentes aux parcours individualisés. Elle s'appuie principalement sur le travail collectif et la coopération pour faire évoluer chaque situation.

Les cohortes permettant la qualification professionnelle dans le champ Jeunesse et Sport peuvent être financées par le dispositif SESAME. Tout organisme peut présenter un projet.

Toute organisation devra respecter le cadre ci-dessous pour disposer d'un soutien financier.

Les objectifs opérationnels du parcours proposé :

- Remobiliser par la pratique sportive en privilégiant l'approche ludique (santé, bien-être du jeune).
- Evaluer le niveau de français (lu et écrit) avec formalisation d'une remise à niveau en fonction des résultats.
- Découvrir les métiers par de l'immersion (observation, soutien à l'encadrement...).
- Encadrer et animer des séances entre stagiaires puis avec un public extérieur
- Mobiliser les stagiaires autour des valeurs de la République (Laïcité, lutte contre les incivilités, lutte contre les violences sexuelles, égalités femmes-hommes...).
- Découvrir l'ensemble des diplômes et organismes de formation (sports et animation).
- Favoriser l'engagement dans le mouvement associatif avec une implication soit en tant que bénévole ou au travers d'un service civique.
- Formaliser un parcours individualisé en fonction du profil et de l'envie du jeune.
- Obtenir de la qualification au PSC1 (ou équivalent)
- Obtenir de la qualification au BAFA et/ou au BNSSA (si le jeune en a le potentiel).
- Préparer à l'entrée dans une formation qualifiante du champ Jeunesse et Sport. (Préparation aux tests de sélection...)
- Accompagner à la professionnalisation (CV, entretien, lettre de motivation, démarches pour trouver une alternance).
- Qualification professionnelle du champ Jeunesse et Sport (Annexe II du code du sport)

Modalité de mise en œuvre d'une cohorte

- Le parcours doit comptabiliser 400h minimum dont 120h à minima de pratique sportive.
- La cohorte comprend entre 8 et 15 stagiaires avec possibilité d'ouvrir l'accès à la cohorte à des profils autre que SESAME, dans la limite des places disponibles. Mais ces profils ne seront pas financés.
- Une attention particulière sera portée au projet porté par un consortium
- Avant le démarrage de ces cohortes, le conseiller SDJES participe à l'ingénierie du parcours et aux

contenus pédagogiques.

- Le porteur du parcours et le conseiller SDJES conviennent ensemble de la forme et de la temporalité des points d'étapes.
- Le pilote présente le projet pédagogique et le budget prévisionnel à la commission SESAME.
- La commission régionale SESAME valide le projet pédagogique et décide de l'aide à allouer par stagiaire ayant un profil SESAME.
- 50% de l'aide est versée au porteur du projet à la date du début du parcours.
- Le porteur du parcours présente à l'issue du un bilan pédagogique et financier (grille jointe).
- La commission régionale SESAME statue sur l'aide finale à allouer en fonction du bilan pédagogique et financier présentés.

Le cadre financier d'une cohorte :

La commission régionale Sésame, en date du 13/07/2023, a statué l'attribution d'une somme maximale de 2 000 €/jeune entré en parcours de préformation. Cette somme permettant alors de couvrir les frais pédagogiques, d'ingénierie et de formation complémentaire pour les stagiaires (cf. le détail précédemment décrit).